

Il avait le devoir d'étrangler la femme qui fumait devant la mosquée, à Lyon

written by Christine Tasin | 22 août 2017

Que cela révolte le pékin moyen passant ses journées devant la télé et ayant un petit pois à la place du cerveau, admettons...

Mais le journal de base, le politique de base ? Il y en a même que ça étonne, paraît-il.

Merci à Fallaci pour le lien de l'article ci-dessous :

Lyon : il étrangle une femme qui fumait devant sa mosquée

21/08/2017

Un homme âgé de 72 ans a été présenté au parquet dimanche. Remis en liberté, il sera prochainement jugé devant le tribunal correctionnel de Lyon pour des faits de violences avec arme remontant à dimanche matin.

Rue Baraban dans le 3e arrondissement, le septuagénaire avait croisé le chemin de sa victime, une femme âgée de 37 ans. Selon le Progrès, cette dernière s'était abritée sous le hall d'une mosquée pour allumer sa cigarette à l'abri du vent. Une décision réprimandée par le vieil homme, qui poursuit sa route une première fois après les excuses de la femme. Avant de finalement revenir pour étrangler la fumeuse à l'aide des lanières de son sac à main.

Sur le point de s'évanouir, la victime a été sauvée par l'intervention d'un passant, mettant en fuite l'agresseur. Ce dernier sera finalement interpellé dans un bus et reconnaîtra immédiatement les faits. Les enquêteurs ont toutefois écarté la piste de la tentative d'homicide volontaire malgré la violence de la scène et les marques profondes encore visibles sur le cou de la trentenaire.

L'audience au tribunal devrait se tenir dans quelques mois.

<https://www.lyonmag.com/article/90035/villeurbanne-il-etrangle-une-femme-qui-fumait-devant-sa-mosquee>

Or, le minimum, quand on est journaliste, quand on fait de la politique, c'est de connaître ce dont on parle. Et quand on parle d'islam, de faits divers en lien avec une mosquée, le minimum est de dévorer un maximum de livres sur le sujet.

Si le journaliste de Lyonmag était un vrai journaliste, il n'aurait pas mis cette affaire dans la rubrique "fait-divers" mais dans la rubrique "fait de guerre".

La mosquée et ses alentours (tout ce que l'on peut voir depuis le sommet du minaret – d'où la bataille des minarets en Suisse mais aussi en France) est considéré comme terre d'islam et la charia doit donc y être imposée. A tous, musulmans et non musulmans. C'est d'ailleurs pourquoi les baux emphytéotiques qui prévoient le retour dans le giron de la mère patrie de la mosquée sont un gigantesque foutage de gueule. Les mosquées sont des bastions ennemis perdus pour l'éternité selon l'islam et ils le seront s'il n'y pas de reconquista.

Une femme n'a pas le droit d'être seule, non voilée et fumant en plus, dans la rue. Alors, devant la mosquée, vous pensez...

L'étrangleur est donc un bon et vrai musulman qui a déclaré la guerre au non musulman, considéré comme un ennemi comme nombre de versets du coran et la sunna l'y invitent.

Et il s'agit sans doute d'un musulman dit modéré que les juges vont relaxer après un rappel à la loi, considérant qu'il était chez lui devant "sa " mosquée et que la femme était en tort, quelle idée de fumer devant une mosquée quand on est une femme, aussi...

Un beau jour les juges décideront même qu'une telle femme doit

payer une amende et les frais de justice de son étrangleur pour ne pas avoir respecté la charia (appelée aussi "coutumes" de l'envahisseur) et elle s'estimera heureuse d'être tombée sur les derniers juges non musulmans qui ne l'auront pas condamnée à être fouettée jusqu'à ce que mort s'ensuive.